BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 326

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

509 609 368 RCS Grenoble.
IMAG.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 3 bis, Rue Louis Néel, Parc la Gavanière, 38120 Saint-Égrève.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : IMAG" Société par Actions Simplifiée au capital de €. 1.000 Siège social à SAINT EGREVE (38120) Parc La Gavanière - 3 bis rue Louis Neel 509.609.368 RCS GRENOBLE "STUDIO GINETTE" Société par Actions Simplifiée au capital de €. 7.622,45 Siège social à SAINT EGREVE (38120) Parc La Gavanière, 3 bis rue Louis Neel 402.045.348 RCS GRENOBLE AVIS DE TRAITE DE FUSION (RÉGIME SIMPLIFIE) PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ "IMAG" PAR LA SOCIÉTÉ "STUDIO GINETTE" Evaluation de l'actif et du passif de la Société "IMAG" dont la transmission à la Société "STUDIO GINETTE" est prévue : - Montant de l'actif : 166.863,27 euros - Montant du passif : - 21.433,30 euros La Société "STUDIO GINETTE, société absorbante, détenant la totalité des actions constitutives du capital de la Société "IMAG", société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société absorbante. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 17 avril 2025 - Dépôt au GTC de Grenoble : Le 22 Avril 2025, au nom des deux sociétés. "STUDIO GINETTE" (Société absorbante) La Présidente "IMAG" (Société absorbée) La Présidente.